

Depuis des mois, le gouvernement prépare une vaste réforme des modes d'accueil de la Petite Enfance mais à ce jour aucune décision n'a été officiellement dévoilée.....

Pourtant des mesures très inquiétantes se profilent :

- **Suppression du ratio à 40 % des professions les plus qualifiées** pour l'encadrement des enfants dans les EAJE ;
- Un **taux d'encadrement dégradé** dans ces EAJE, de 1 professionnel.le pour 5 enfants jusqu'à 15 mois et 1 pour 8 après cet âge ;
- Des possibilités d'accueil **en surnombre quasiment tous les jours de la semaine** ;
- Une augmentation de la capacité d'accueil **des micro-crèches à 16 enfants** ;
- La possibilité ouverte de **déroger au taux d'encadrement en MAM** jusqu'à 6 enfants par assistante maternelle pour assurer des remplacements ;
- Une surface d'accueil **par enfant dans les grandes villes de 5,5 m²** au lieu de 7 m².....

Contre ces risques de lourde dégradation des conditions d'accueil des jeunes enfants et leur famille et des conditions d'exercice des professionnel.les responsables de cet accueil, le collectif **PAS DE BEBES A LA CONSIGNE** revendique :

- De revenir à un ratio d'au moins **50 % de professionnel.les les plus qualifié.es** en établissement,
- De passer progressivement à un ratio moyen d'encadrement **d'1 professionnel.le qualifié.e pour 5 enfants**,
- De limiter les possibilités **d'accueil en surnombre à 110 %** de l'effectif en EAJE,
- De garantir la qualité **de professionnel.le de la petite enfance à la direction** des EAJE,
- D'inscrire dans le temps de travail des **temps de réflexion sur les pratiques** professionnelles,
- De **promouvoir la formation continue** des professionnel.les tant des modes d'accueil collectifs qu'individuels.

APPEL A MOBILISATION

POUR L'ENSEMBLE DU SERVICE PETITE ENFANCE

DE LA VILLE DE TOULOUSE

RENDEZ-VOUS LE JEUDI 28 MARS 2019 à 10H00

DEVANT LA PREFECTURE DE TOULOUSE

Syndicat Force Ouvrière

4 avenue du château d'eau 31300 Toulouse

fo-municipauxtoulouse.com – fo.municipaux@wanadoo.fr – Tel : 05 61 22 24 41